



UNES AUTOMOBILES LES DENTS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S A S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 08/01/2024

L.C.R.

Echéance le : 29/02/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4337170	0165285	1HJKTICEP		Zone Expedition : 03			4970721
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	IC T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4970721 DU 08/01/2024 **							
PEUGEOT 307 SW DQ-061-AS							
COMMENTAIRE R.A. : PEUGEOT 307 SW DQ-061-AS							
NUMERO DE COMMANDE : 1HJKTICEP							
PORTE-BALAI ESSUIE-VITRE	642978	1,00	4	29,03	24,00	22,06	22,06
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 22,06							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
PI : 22,06				(4) 20,00		26,47	
MO : 0,00	22,06			22,06			
DIV : 0,00				4,41			

Coupons à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
4337170	0165285	4970721
Echéance le : 29/02/2024		
08/01/2024		26,47



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et le tout doit être réglé par chèque ou par virement bancaire. Toute commande doit être accompagnée de l'acompte de 50% du montant total. Le solde doit être réglé à la livraison. Les factures sont émises sous réserve de paiement de l'acompte. Les factures sont émises sous réserve de paiement de l'acompte. Les factures sont émises sous réserve de paiement de l'acompte.

RESERVES DE PROPRIETE : La propriété des marchandises objet de la présente facture est réservée jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article 1517 du Code de Commerce. Les factures sont émises sous réserve de paiement de l'acompte. Les factures sont émises sous réserve de paiement de l'acompte. Les factures sont émises sous réserve de paiement de l'acompte.